

PROCÈS-VERBAL

Conseil Communautaire du 9 Juin 2026 — 14h30

COMPOSITION DU CONSEIL

MEMBRES DU CONSEIL	QUALITÉ	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION DONNÉE À	SUPLÉANT
ANDRÉANI Marie-Ange	Titulaire	✓			
BARTOLI Paul-Marie	Titulaire	✓			
BENEDETTI Paul-Félix	Titulaire		✓	Caroline Canetti	
D'ORTOLI Céline	Titulaire		✓	Santa Duval	
CAITUCOLI Paul-Joseph	Titulaire	✓			
CANETTI Caroline	Titulaire	✓			
CESARI Rose-Marie	Titulaire	✓			
CLAUS Cécile	Titulaire	✓			
COLONNA Michel	Titulaire	✓			
COSTANZO Mathias	Titulaire	✓			
DE PERETTI François	Titulaire		✓	Jeannine Mondoloni	
DUVAL Santa	Titulaire	✓			
ETTORI Ghislaine	Titulaire	✓			
FAGGIANI Alain	Titulaire		✓	Elisabeth Taberner	
FILONI Dominique	Titulaire	✓			
GIACOMONI Michel	Titulaire	✓			
ISTRIA Patrice	Titulaire	✓			
LEANDRI Jean-Yves	Titulaire	✓			
LEANDRI Ange-François	Président	✓			
LUCCHINI Emmanuel	Titulaire	✓			
MICHELETTI Vincent	Titulaire	✓			
MONDOLONI Jeannine	Titulaire	✓			
MONDOLONI Christophe	Titulaire		✓	P-M Bartoli	
MOZZICONACCI José-Pierre	Titulaire	✓			
NICOLAI François	Titulaire	✓			
NICOLAI Jacques	Titulaire	✓			
OLLANDINI Jean-Baptiste	Secrétaire	✓			
PAOLI Jean-Charles	Titulaire	✓			

MEMBRES DU CONSEIL	QUALITÉ	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION DONNÉE À	SUPPLÉANT
PAOLINI François	Titulaire		✓		
PERENEY Jean	Titulaire	✓			
PIANELLI-CASANOVA Angélique	Titulaire		✓	Ghislaine Ettori	
PUCCI Joseph	Titulaire		✓	Jean Pereney	
RICCI-BIANCHINI Anne	Titulaire	✓			
ROBINET-MONDOLONI Margaux	Titulaire		✓	Michel Colonna	
ROCCA Antoine	Titulaire		✓	J-P Mozziconacci	
SCANAVINO François-Joseph	Titulaire		✓	J-B Olandini	
SIMEONI Don Georges	Titulaire		✓		
TABERNER Elisabeth	Titulaire	✓			
TRAMONI Ange	Titulaire	✓			
TRAMONI Laurent	Titulaire	✓			
TRAMONI Michel	Titulaire	✓			

Le quorum, fixé à 21, est atteint compte tenu de la présence de 29 conseillers.

Monsieur OLLANDINI Jean-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Délégation de services publics : élection des membres de la commission d'ouverture des plis
2. Composition de la commission de contrôle financier
3. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès du Comité de Massif de Corse
4. Création d'un Comité social territorial local
5. Détermination du taux de TEOM pour 2026 – annule et remplace la délibération n°2026-26 du 11 mars 2026
6. Affectation du résultat – Budget de l'Eau – annule et remplace la délibération n°2026-24 du 11 mars 2026
7. Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe Eau

Point n° 1 — Composition de la commission DSP / ouverture des plis.

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

Les membres titulaires et suppléants sont constitués en séance, en l'absence de liste déposée.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 — Composition de la commission de contrôle financier

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 3 — Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès du Comité de Massif de Corse

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

Le débat porte sur la répartition des rôles, les compétences économiques/agricoles, les financements et le lien avec le PETR et la Conférence des maires

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 4 — Création du Comité social territorial local

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

Le nombre de représentants est fixé à 4, sans désigner immédiatement le quatrième représentant ; entrée en vigueur annoncée au 1er janvier 2027

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 5 — TEOM 2026

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

- Le président insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un correctif lié à une erreur de cellule Excel.
- Discussion sur les bases fiscales, la CLECT, les taux historiques et l'équité entre communes.
- Il est souligné qu'il faudra se pencher sérieusement sur la réactualisation des bases, afin que chacun paie le juste prix. Le débat porte à la fois sur les taux et sur les bases d'imposition, certaines communes ayant procédé à une révision systématique et précise de leurs bases.
- La discussion rappelle que le taux historique du Taravo est lié à l'adhésion des cinq communes du Taravo en 2017 et à la CLECT calculée à cette époque sur la base du taux alors existant. Toute révision du taux impliquerait donc une révision de la CLECT.
- Il est proposé de travailler à l'échelle de l'intercommunalité, éventuellement avec un bureau d'études, afin de rééquilibrer les bases et de réduire les disparités. L'objectif avancé est double : faire rentrer des recettes, mais aussi garantir une plus grande équité entre contribuables et entre communes.
- La commune de Sartène indique avoir pris officiellement l'engagement de se mettre au travail sur ce sujet, notamment par l'envoi de courriers, afin de réactualiser ses bases.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 6 — Affectation du résultat du budget de l'eau

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

Correction liée au fait que les comptes n'étaient pas arrêtés lors du vote initial du budget.

Lors du vote du budget, trois affectations du résultat avaient été proposées au mois de mars : pour le budget général, pour le budget d'assainissement et pour le budget de l'eau. Pour le budget de l'eau, les comptes de gestion étaient provisoires et le résultat affecté proposé au Conseil était erroné : les bons chiffres n'étaient pas disponibles.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 — Décision modificative n°2 du budget annexe Eau

I. Rapport

Cf. ci-après

II. Discussions

En conséquence de la modification de l'affectation des résultats, il y a lieu de modifier le budget de l'eau potable par une décision modificative. Le montant peut paraître important, mais il s'agit principalement de recettes d'ordre : ce n'est pas de la trésorerie ni de l'argent effectif qui viendrait en baisse.

Il s'agit principalement d'écritures d'ordre et d'un ajustement des recettes/dépenses, dont une redevance fermier/concessionnaire de 35 000 €.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
29	10	39	39	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Suites de séance :

- Echanges sur la feuille de route de la mandature
- Financement de projets : mécénat, LEADER, PETR et région :
Intervention de M. Paul-Joseph Caitucoli, portant sur le montage de projets de développement territorial, notamment autour du pastoralisme, du lycée agricole, des estives et de la nécessité de se doter d'un outil structurant de type abattoir territorial, et d'une réflexion sur les cuisines adaptées/centrales dans le cadre d'un projet alimentaire territorial. Le projet présenté comprendrait un financement État-Région. Sur les 20 % restant à la charge de la commune, une opération de mécénat a été lancée avec l'appui de la Fondation du patrimoine. L'idée avancée est de pouvoir dupliquer cette méthode dans d'autres communes, notamment pour des projets stratégiques, en recherchant des plafonnements de financement pouvant aller jusqu'à 90 %. L'intervention mentionne aussi la possibilité de mobiliser le Comité de massif, le PETR, les financements LEADER et des financements régionaux, ainsi qu'un plan exceptionnel de revitalisation pour les petites communes, à préciser selon les seuils de population.

La séance est levée à 16h00

**

*